

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association

cad' E.A.U.

Le vendredi 4 mai 2018 à 18h00, les fondateurs de l'association cad' E.A.U.) se sont réunis en assemblée générale constitutive à L'Usine de la Redonne à Flayosc.

Sont présentes :

Jean Claude Schaechter, Gérard Toussan, Nguyen Liêng, Sophie Schonert-Caumon, Marc Soriano, Alain Berson, Elise Sicard, Michelle Perez, Coline Sageot, Anne Marie Monet, Pierre Pochet.

Excusées :

Marie-Pierre Delavaud

L'assemblée générale désigne Jean Claude Schaechter en qualité de président de séance et Gérard Toussan en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présente.e.s le projet de statuts de l'association en formation. Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre de jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association ;
- Présentation du projet de statuts ;
- Adoption des statuts
- Pourvoir en vue des formalités de déclaration et publication

1^{ère} délibération : les membres de l'assemblée générale décident à l'unanimité la création de l'association dénommée cad' E.A.U. dont le siège est basé au 133 Chemin de la Pinède, 83510 Lorgues et dont l'objet est de défendre les intérêts des utilisatrices et utilisateurs de l'eau, de l'assainissement et autres services associés ; de soutenir les citoyennes et citoyens de notre territoire à s'organiser ; et d'agir pour assurer que l'eau et les services liés restent ou reviennent en gestion publique.

2^{ème} délibération : membres de l'assemblée générale adoptent les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} délibération : Jean Claude Schaechter, Gérard Toussan, Nguyen Liêng, Sophie Schonert-Caumon, Marc Soriano, Alain Berson, Elise Sicard, Michelle Perez, se déclarent membres du collège administratif ainsi que Jean Bernard Almela, Christine Fines, Christian Renou, Marie-Pierre Delavaud, Francine Kopp, Dany Guinard-Olivier, José Rego, François Dehlinger, Michel Apostolo et Gwennaëlle Jezequel qui sont pas présentes. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} délibération : Jean Claude Schaechter est désigné comme représentant légale de l'association jusqu'au prochaine assemblée générale en 2019. Jean Claude Schaechter et Jean Bernard Almela sont habilité à faire fonctionner un compte bancaire pour l'association Les membres de l'assemblée générale valide ces choix à l'unanimité.

5^{ème} délibération : les membres de l'assemblée générale valide à l'unanimité la cotisation annuelle de 10€. La réunion termine à 20h30.

Convenu pour la mise en œuvre d'un compte bancaire : Jean Claude Schaechter

Jean Bernard Almela

Signature du président de séance

Jean Claude Schaechter

Signature de la secrétaire de séance

Gérard Toussan